

● **Action menée : expérimentation « Trajectoire Adhérent » – au sein du SPSTI : AST 62**

- **Public cible** : 150 TPE/PME de moins de 20 salariés, nouvellement adhérentes.
- **Objectifs principaux** :
 - repenser le rôle du SPSTI en prévention primaire et collective ;
 - déconstruire les idées reçues sur les missions du SPSTI (confusion avec l'inspection du travail ou réduction au médecin du travail) ;
 - créer un dialogue de confiance avec les entreprises ;
 - développer une culture de prévention.
- **Approche** : « Aller vers » les entreprises, avec une démarche personnalisée et de proximité.
- **Étapes** :
 1. **rencontre prévention** : identifier les représentations de l'employeur sur la prévention pour les déconstruire si elles font obstacle à une démarche de prévention ;
 2. **observation terrain** : évaluer les risques réels et rédiger une fiche d'entreprise ;
 3. **accompagnement** : proposer un accompagnement pour évaluer les 3 dangers prioritaires, aider l'entreprise à construire un plan d'action, et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
 4. **autonomisation** : permettre à l'entreprise de gérer ses autres risques de manière autonome.

● **Résultats et Impacts (au 12 mai 2025)**

- **Entreprises concernées** : 150 TPE/PME nouvelles adhérentes ciblées.
- **Bénéfices observés** :
 - identification des 3 dangers majeurs par les équipes pluridisciplinaires ;
 - meilleure compréhension des risques par les employeurs (fiche d'entreprise) ;

- accompagnement à la rédaction du DUERP ;
- changement de perception du SPSTI : vu comme un acteur de prévention, et non plus seulement comme un service de suivi individuel de santé.

- **Évaluation en cours :**

- enquête auprès des adhérents pour mesurer l'impact à 6 mois (posture, image du service, regard sur la prévention) ;
- résultats attendus en **octobre 2025**.

● **Leviers et freins**

- **Leviers :**

- approche personnalisée et concrète (situations réelles de travail) ;
- argumentation axée sur les bénéfices pratiques (baisse de l'absentéisme, du turn-over, amélioration de l'image) ;
- présence d'un interlocuteur dédié en prévention dans l'entreprise facilite l'adhésion.

- **Freins :**

- méconnaissance des coûts indirects liés à l'absence de prévention ;
- crainte que l'évaluation des risques se retourne contre l'employeur ;
- priorité donnée à la production par les chefs d'entreprise.

● **Perspectives**

- Élargir la démarche aux entreprises déjà adhérentes et à d'autres SPSTI.
- Intégrer une approche sexuée dans le DUERP.